

*Transports—Loi*

J'en profite ici pour vous faire part de quelques commentaires en provenance de l'industrie. Je commence par l'industrie du camionnage.

• (1630)

[Traduction]

«Les camionneurs canadiens, soutiennent les dirigeants de l'industrie, seront retirés de la circulation par les entreprises américaines si la déréglementation proposée du transport est adoptée par les gouvernements fédéral et provinciaux.»

[Français]

Alors mes collègues de la droite disent: Ah! Bien sûr, ce n'est pas moi qui dis que l'industrie est menacée de cette façon-là, mais bien les gens de l'industrie du camionnage eux-mêmes. Et je pense qu'il serait sage d'écouter les gens de l'industrie, et je continue.

[Traduction]

Ken MacLaren, directeur de l'Association canadienne du camionnage, déclarait «c'est comme laisser le champ libre à Attila le Hun et à Genghis Khan».

[Français]

Voici les commentaires de quelques personnes de l'industrie du camionnage. Et je passe à la sécurité aérienne. Selon le Bureau canadien de la sécurité aérienne, il y a plus d'accidents d'avion depuis la déréglementation. Et je continue:

[Traduction]

Le CPR soutient que la «déréglementation fera mal».

[Français]

Et dans cette hâte, toujours cette hâte de proposer des changements, de présenter ce projet de loi et de le faire passer en toute hâte, le gouvernement n'a pas donné la chance à tous les gens de s'exprimer. Certaines provinces n'ont pas été consultées. Le comité parlementaire chargé d'étudier ce projet de loi n'a pas tenu d'audiences dans toutes les provinces du pays. Et toutes les provinces, sans exception, seront affectées par ce projet de loi. Et même là, même s'il y a eu des audiences dans quatre villes, le gouvernement n'a pas rendu justice aux témoins, aux groupes d'intérêt qui venaient suggérer des amendements à ce projet de loi qui, comme vous le savez, monsieur le Président, originalement était le projet de loi C-126. Et pourtant ce gouvernement avait promis une nouvelle ère de consultation où toute action entreprise par ce gouvernement serait faite avec les gens concernés, les gens de l'industrie, les gens des différentes provinces.

Il faut aussi regarder, monsieur le Président, l'incidence de ce projet sur l'industrie des transports, l'incidence sur les services, sur l'emploi et aussi, bien sûr, sur la sécurité et j'en passe pour ne pas faire une énumération totale des effets.

On essaie, les députés du gouvernement essaient de nous faire croire que la déréglementation amènerait un plus grand nombre de transporteurs, particulièrement dans le transport aérien. On nous dit qu'il y aurait plus de concurrence, que les prix seraient meilleurs. Mais déjà, nous voyons que ce n'est pas la situation. Nous voyons déjà une concentration se produire pour ne mentionner que la *Pacific Western* a acheté la CP Air.

Aussi les grandes compagnies ont acheté des actions dans les petits transporteurs locaux afin d'accaparer cette part du marché. Du même coup, les compagnies nationales éliminent les

petits transporteurs, bien sûr, les transporteurs en perspective de ce marché local. Ils ont la main haute sur ce marché.

Du côté du camionnage, les transporteurs routiers québécois craignent une pénétration accrue des routiers américains dans le marché du Québec.

• (1640)

[Traduction]

M. John Kennedy, de la société Kingsway Transport Limited, dit: «Un grand bouleversement se prépare. Il ne fait aucun doute que la déréglementation aura des répercussions funestes sur la situation financière de l'industrie canadienne du camionnage et provoquera en fin de compte une vague de fusions, de mises à pied et de faillites.»

[Français]

Du côté ferroviaire, je le disais tantôt, je le répète, les grandes compagnies de chemins de fer nationaux, soit CP Rail et CN Rail, s'opposent à ce projet de loi tel qu'il est proposé.

Parlons un peu de la sécurité, et je ne m'en tiendrai qu'au transport aérien. Je me permets ici, monsieur le Président, de vous rappeler la déclaration du Vérificateur général, M. Kenneth Dye qui disait:

Aucune des régions de Transport Canada n'a été capable d'inspecter tous les transporteurs dans sa juridiction au moins une fois par année.

Déjà nous connaissons des problèmes. Alors imaginez-vous ce qui va arriver lorsque nous allons entreprendre cette course qui devra mener à la privatisation. Ce projet de loi ne contient aucune directive stricte au sujet de la sécurité, ce qui fait que nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi de déréglementation avant que des mesures strictes de sécurité ne soient mises en place.

Et déjà en anticipation à ce projet de déréglementation, certaines compagnies ont commencé à faire des changements dans leur personnel, et ici je me rapporte au Nouveau-Brunswick où Air Canada a décidé d'éliminer des postes de mécaniciens dans les aéroports de Moncton, de Saint-Jean et de Frédéricton. Alors pourquoi le fait-on vraiment? Est-ce en préparation de la privatisation que l'on réduit les effectifs?

Dans le cas de Moncton, Saint-Jean et Frédéricton, s'il y a un bris mécanique affectant l'habileté de l'avion à voler, on devra faire appel à un mécanicien de Halifax, on devra appeler quelqu'un de Halifax pour lui demander de se rendre à Moncton ou à Saint-Jean ou à Frédéricton, ce qui demande au moins deux heures pour Moncton et beaucoup plus pour les autres endroits pour examiner cet avion pour qu'il puisse reprendre le voyage. Bien sûr on nous assure que la sécurité des passagers ne sera en tout temps jamais menacée, mais pour les gens du Nouveau-Brunswick cela veut dire une réduction du service. Nous serons obligés d'attendre pour ce service. Ce qui m'amène à parler des emplois. Dans le cas que je mentionnais on va perdre trois emplois au Nouveau-Brunswick, ce n'est pas tellement. Mais permettez-moi de parler un peu du CN parce que vous savez tous que le CN a reçu de quelque autorité l'ordre de se préparer à la privatisation. Dans sa hâte de rationalisation de ses opérations en préparation pour la privatisation le CN est en train d'effectuer des coupures d'emplois dans tout le système, mais particulièrement à Moncton. Mille emplois seront perdus. Vous allez me dire, peut-être que vous allez me demander ce que les emplois ont à faire avec ce projet de loi. Je disais tantôt que ce projet de loi allait avoir